

# Plan Local d'Urbanisme LES ABRETS Révision

## Document graphique

PLAN N°1	PROCÉDURES		
	REVISION	MODIFICATION	MISES A JOUR
ECHELLE 1 / 5 000	Arrêté le: 17 janvier 2012		
Mise au point	Approuvé le : 17 octobre 2012		
Conception Sabine Loup AMSP/urbanisme 21 chemin de la Bougère 72100 Saint-André Tel : 04 78 45 54 80	B.E. Dessin Inès SIO Caragnat 10 rue de la Colonne 72010 ANDREZ-7 Tel : 04 78 45 54 80	Fond Cadastral Origine DOI	Mises à jour du bati

Échelle au 1/5000ème - 1/10/11 septembre 2012

- Légende**
- ZONES URBAINES**
- Ua1 - zone d'habitat dense et commerces
  - Ua2 - zone d'habitat dense
  - Ub - zones d'habitat à moyenne densité
  - Ube - présence d'eau dans le sol
  - Ui - zone d'activités artisanales et industrielles
  - Uy - zone d'activités artisanales et tertiaire non nuisante
- ZONES A URBANISER**
- AUa - zones à vocation d'habitat dense
  - AUi - zones à vocation d'activités artisanales et industrielles
  - AUy - zones à vocation d'activités artisanales et tertiaires/ non nuisantes
  - AU - zone AU stricte
- ZONES AGRICOLES**
- A - zones agricoles
  - As - zones agricoles strictes (bâtiments interdits)
  - Ab - accueil limité : évolution des bâtiments existants
- ZONES NATURELLES**
- N - zones naturelles
  - Nh - zones humides et périmètre de captage d'eau potable
  - Np - parc
  - Ni - loisirs
  - Nip - loisirs particuliers
  - Ne - zones d'équipements ou d'espaces publics
  - Nr - gers du voyage
  - Nd - stockage de déchets inertes
  - Nb - accueil limité : évolution des bâtiments existants
- ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES**
- Les espaces boisés classés (EBC)
  - Bâtiments à valeur patrimoniale
  - Anciens bâtiments agricoles / Changement de destination autorisé
  - Bâtiments d'élevage
  - Emplacements réservés
  - limite de zone de bruit générant une bande d'isolation acoustique
  - Application de l'article L.111-1-4 du CU
  - Interdiction de la transformation des rez-de-chaussée commerciaux, de services ou d'équipements en logements
  - servitude de mixité sociale au titre de l'article L.123-1-16° du Code de l'urbanisme

**LISTE DE EMPLACEMENTS RESERVES**  
au titre de l'article L.123-1-8 du Code de l'urbanisme

N°	Désignation de l'implantation	Surface en m²	Catégorie
1	Établissement scolaire	2400	Éducation
2	Accès privé au Grand Bailly	4000	Éducation
3	Parc de la commune de Les Abrets	17000	Éducation
4	Crèche et établissement pour la jeunesse	10000	Éducation
5	Établissement scolaire	2000	Éducation
6	Établissement scolaire	6000	Éducation
7	Accès privé au Grand Bailly	4000	Éducation
8	Accès privé au Grand Bailly	4000	Éducation
9	Accès privé au Grand Bailly	4000	Éducation
10	Accès privé au Grand Bailly	4000	Éducation
11	Accès privé au Grand Bailly	4000	Éducation

